

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 11/05/2021

### **26<sup>e</sup> conférence régionale mer et littoral Lancement d'un appel d'offres commercial pour la construction et l'exploitation d'un champ d'éoliennes flottantes**

Coprésidée par Emmanuel Berthier, préfet de la région Bretagne, par le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas, préfet maritime de l'Atlantique, et par Loïc Chesnais-Girard, président de la Région Bretagne, la Conférence régionale pour la mer et le littoral (CRML) s'est tenue, par visioconférence, ce 11 mai 2021, pour évoquer les suites envisagées au débat public sur l'éolien en mer, en particulier le lancement d'un premier appel d'offres européen pour l'installation d'éoliennes flottantes au large du sud de la Bretagne. Il s'agira du premier parc à l'échelle commerciale d'éoliennes flottantes en Europe.

Un débat public s'est tenu du 20 juillet au 20 décembre 2020, afin de recueillir l'avis du public sur ce projet majeur pour la transition énergétique de la Bretagne et, plus largement, du grand Ouest. En déclinaison de la programmation pluriannuelle de l'énergie 2020-2028, il est prévu l'installation d'un premier parc commercial d'éoliennes flottantes pour une puissance de 250 MW et un appel d'offres ultérieur pour l'attribution à partir de 2024 d'un second parc d'une puissance d'au plus 500 MW. Il s'agit d'un projet majeur pour augmenter les capacités de production d'énergie décarbonée dans une région qui importe 83 % de son électricité. Les éoliennes flottantes constituent une technologie novatrice qui permet un déploiement plus loin des côtes, afin d'améliorer leur productivité et de limiter leur impact visuel.

Les conclusions de la CRML seront transmises à la ministre de la Transition énergétique pour éclairer sa décision sur la zone d'implantation du parc.

La conférence régionale a identifié deux zones qui s'inscrivent pleinement dans les travaux réalisés antérieurement, qui avaient conduit à identifier en 2018 une zone préférentielle pour l'implantation d'éoliennes flottantes. Avec une très forte participation citoyenne, le débat public a permis de recueillir l'avis du public et des différents usagers de la mer, notamment des marins-pêcheurs. Cela a permis de préciser encore la zone d'étude.

Les deux zones identifiées par la CRML sont les suivantes :

- une zone de 130 km<sup>2</sup>, sur laquelle débutera l'appel d'offres qui permettra d'accueillir un premier parc d'environ 250 MW. Différentes études (géotechniques, géophysiques, environnementales) y seront menées en 2021, afin d'alimenter le dialogue concurrentiel avec les développeurs industriels qui seront présélectionnés. Au vu de ces études et de la concertation qui se poursuivra avec les usagers de la mer, cette zone sera progressivement réduite, le parc éolien devant occuper finalement environ 50 km<sup>2</sup> ;
- une seconde zone de 233 km<sup>2</sup>, qui permettra de poursuivre les études dans le but de lancer un prochain appel d'offres pour attribuer à partir de 2024 un second parc d'une puissance d'au plus 500 MW. Cette zone sera également progressivement réduite.

**Le préfet de région** a salué « des années de concertation, qui nous ont permis d'échanger avec les usagers de la

Préfecture de la région  
Bretagne

Préfecture maritime  
de l'Atlantique

Région Bretagne

mer, mais aussi les élus, les développeurs et les associations pour bâtir ensemble un projet exemplaire en matière de transition énergétique, de développement économique et industriel et de préservation, à la fois de l'environnement et des activités maritimes ».

**Le président de Région** a souligné l'importance de ce premier projet commercial d'éolien flottant qui doit permettre à la Bretagne de se positionner pour la création d'une véritable filière industrielle. « Les acteurs territoriaux bretons sont mobilisés, les infrastructures portuaires, à Brest et Lorient, se sont organisées, les partenaires économiques et industriels sont prêts à relever le défi. Tout est en place pour que cette aventure industrielle soit une réussite pour la Bretagne. Une nouvelle page de l'avenir énergétique du territoire breton s'écrit aujourd'hui ».

**Le préfet maritime** a quant à lui déclaré que « les travaux préparatoires conduits à la fois au sein de la CRML et au sein du CMF, en concertation avec l'ensemble des acteurs, avaient permis d'identifier une zone de moindre contrainte pour les usagers de la mer. Grâce à cette concertation, les emprises situées à la fois en eaux territoriales et en ZEE pourront être optimisées afin que puissent se concrétiser les deux tranches prévues de ce premier appel d'offre éolien flottant commercial en Atlantique . Les études complémentaires de levée de risque doivent se poursuivre, dans une zone cohérente avec les objectifs du projet ».

#### **Rappel du calendrier :**

- Décembre 2020 : fin du débat public AO5
- Février 2021 : remise du rapport de la commission particulière du débat public (CPDP)
- Avril 2021 : lancement des premières études techniques (SHOM)
- Publication de l'avis d'appel public à la concurrence le 26 avril 2021
- Mai 2021 (CRML) : décision du ministre, rapport des maîtres d'ouvrage, dépôt des candidatures à l'appel d'offres
- Juillet-août 2021 : instruction des candidatures par la commission de régulation de l'énergie (CRE)
- Septembre 2021 : lancement du dialogue concurrentiel avec les candidats présélectionnés, poursuite des études techniques et environnementales
- Second semestre 2022 : désignation du lauréat

Préfecture de la région  
Bretagne

Préfecture maritime  
de l'Atlantique

Région Bretagne